Aéroclub du Dauphiné Adhésion saison 2025



Identification du pilote								
ı	Nom				Prénom			
Dat naissa	e de ance				Lieu de naissance			
Adre	esse				Adresse e-mail			
Code Pos	tal + Ville				Nationalité			
N° de téléph	ione				Profession			
N° de lice (assura	FFA							
•	Médio	I						
Si le certificat médical a + de 1 an, remplir le questionnaire de Santé Sport ☐ J'atteste avoir rempli le questionnaire de santé SPORT et avoir répondu "NON" à toutes les questions (D231-1-4 du Code du sport)								
Personne à prévenir en cas d'urgence (Nom et Tél)								
Nom de la personne bénéficiaire de l'assurance FFA et lien de parenté (en cas d'accident)								
Plate-forme	Saint-Geoirs		Versoud					

Récapitulatif de votre adhésion 2025				
Cotisation pour tous (obligatoire)	110€	€		
Contribution fond accidents (obligatoire)	40€	€		
Frais de fonctionnement (gratuit si <21 ans)	190€	€		
Frais de fonctionnement à partir du 1er juillet ou	95€	€		
tout membre d'un autre aéro-club affilié FFA	330			
Frais de fonctionnement Pilote de passage	60€	€		
(de 1 jour à 30 jours consécutifs)	000			
Licence FFA assurance de base (obligatoire) (*)	92€	€		
Option Assurance FFA Option A (50 000 €) (*)	80€	€		
Option Assurance FFA Option B (100 000 €) (*)	160€	€		
Abonnement Info Pilote Option	49€	€		
Don au Fond de solidarité : ACD Jeune (**)		€		
Autre		€		
Pour les élèves				
Forfait de base outils pédagogiques (***)	60€	€		
Forfait cours théoriques du soir	100€	€		
Forfait cours Aérogligli	49€	€		
TOTAL				

Type de règlement souhaité					
Compte Private-Radar					
Carte Bleue					
Chèque					
Espèces					

Documents à fournir :

Pilotes: Licence + médical + Cl

Elèves : Carte d'identité

^(*) Assurance voir sur http://ffa-aero.fr
(**) Un reçu fiscal 11580*03 vous sera proposé (déduction possible suivant l'article 200 du code Général des Impôts)
(***) Forfait Outils Pédagogiques obligatoire pour les élèves : livret de progression électronique, carnet de vol, guide d'utilisation de l'avion école, dossier de vol

Dématérialisation de la Licence Fédérale

Dans une démarche éco-responsable et conformément aux demandes du ministère des Sports, la FFA fait le choix de la licence dématérialisée pour tous ses licenciés. Si vous souhaitez recevoir votre licence physique, une licence plastifiée peut vous être envoyée par courrier. Dans ce cas, veuillez cocher la case ci-dessous.

Dans le cas contraire, vous pourrez télécharger votre licence dématérialisée sous format PDF dans votre espace SMILE ou sur www.licence.ffa-aero.fr.

☐ Je souhaite la licence physique

Droit à l'image, informations personnelles

□ Le soussigné(e) (ou son représentant légal), autorise l'aéroclub du Dauphiné à utiliser son image (ou celle du mineur) sur tout support destiné à la communication interne ou externe pour la promotion des activités de l'association.

Le soussigné(e) est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par l'aéroclub du Dauphiné, notamment les paramètres de vols. Ces données sont consultables selon la nature des informations et des événements par les dirigeants du club et les autorités compétentes sur réquisition du Procureur de la République.

☐ Le soussigné(e) autorise l'ACD à diffuser ses coordonnées sur le logiciel Private Radar (mail + n° de téléphone)

□ Le soussigné(e) déclare être informé que son compte pilote doit être créditeur d'un minimum de 100€ afin de pouvoir effectuer une réservation, et voler.

Extrait du règlement intérieur de l'Aéroclub du Dauphiné

- Nul membre du Club ne peut utiliser les matériels de l'ACD (aéronefs et équipements au sol) s'il n'a déposé au préalable sur son compte pilote de l'ACD la provision suffisante exigée par le club :
 - Tout adhérent doit avoir un compte pilote créditeur.
 - Des frais d'intervention sont appliqués pour tout compte débiteur (fixés à 10% du solde négatif).
 - Un pilote ayant un compte débiteur ne peut ni réserver ni prendre un avion.
 - Si le compte d'un pilote n'est pas suffisamment approvisionné pour couvrir le vol d'une réservation, celle-ci peut être supprimée sans préavis.
- > Toute adhésion est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.
- ➤ Pour tout incident ou accident, un conseil de discipline se réunit et une participation financière, pouvant aller jusqu'à 60 fois le montant de la cotisation annuelle, peut être demandée au responsable des faits reprochés, quel que soit le mode d'adhésion (temporaire ou annuelle). Cette sanction peut être doublée en cas de violation délibérée des dispositions du règlement intérieur ou du manuel d'exploitation de l'Aéroclub du Dauphiné.
- ▶ Le solde créditeur d'un ancien membre n'ayant plus cotisé au club depuis au moins 2 années civiles consécutives, sera considéré comme acquis à l'association et versé au fond de solidarité de l'ACD.

☐ J'ai pris connaissance des Statuts, du manuel de politique de sécurité, du Règlement intérieur, du manuel d'exploitation et de la Charte de l'Adhérent à l'aéroclub du Dauphiné, disponibles sur le site web de l'Aéroclub et sur les plateformes du club, et je m'engage à signaler sans retard la perte du titre qui m'autorise à voler.

Nom, Prénom :		Signature :		
А		le		

Parent 2 ______ Signature _____

Document à imprimer, dater, signer puis déposer (envoyer par mail ou par courrier) à l'une des plateformes suivantes :

Aéroclub du Dauphiné

Plateforme de Saint-Geoirs 295 Route de Saint-Hilaire 38590 Saint-Étienne de Saint-Geoirs acd.saint.geoirs@orange.fr

Tél.: 07 57 06 25 66

Aéroclub du Dauphiné

Plateforme du Versoud Aérodrome 38420 Le Versoud acd-versoud@wanadoo.fr

Tél.: 04 76 77 28 46